



SWISS Horse Professionals, Spreitenbacherstr. 7. 8953 Dietikon

Medienmitteilung

Dietikon, 23. April 2020

COVID-19 : les chevaux victimes collatérales du Coronavirus

Alerte dans les centres équestres – l'effondrement menace

Depuis le 13 mars dernier, les écoles d'équitation ne sont plus autorisées à dispenser des cours, ceci en application de l'ordonnance 2 COVID-19. Cette interdiction a des conséquences très lourdes non seulement pour les exploitants de ces établissements, mais aussi pour les chevaux d'école. Swiss Horse Professionals (SHP), association qui regroupe les professionnels du cheval en Suisse, tire la sonnette d'alarme : si des mesures immédiates ne sont pas prises, c'est aussi bien la survie de ces écoles que l'avenir des chevaux eux-mêmes qui sont en jeu. La SHP demande donc au Conseil fédéral de prendre immédiatement en compte les propositions concrètes qu'elle a formulées ces dernières semaines. Dans les circonstances actuelles, il devient de plus en plus difficile de couvrir les besoins les plus élémentaires des animaux.

En Suisse, il existe de très nombreux types d'écoles d'équitation, allant du classique manège au poney-club en passant par divers établissements offrant des prestations pédagogiques ou thérapeutiques avec des chevaux ou des poneys. L'activité d'enseignement de tous ces établissements, qui représente une part décisive de leurs revenus, est interdite dans le cadre des mesures de lutte contre le Covid-19. Cela met bien entendu leur santé financière en péril. Mais le problème est plus grave : qu'ils soient utilisés dans des cours ou non, les chevaux et les poneys doivent être soignés, nourris et bougés. Ce ne sont pas de simples machines qu'on peut débrancher et les charges continuent donc à s'accroître, cela d'autant plus que le travail du personnel ne diminue pas, bien au contraire et qu'il n'est donc pas possible de recourir au chômage partiel.

Dès le début de la crise, l'association Swiss Horse Professionals (SHP) ainsi que la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE) se sont adressées au Conseil fédéral pour le rendre attentif à cette situation spécifique. Dans un premier temps, il a été demandé la mise en place d'une aide financière couvrant une partie des frais d'entretien des chevaux d'école. Par la suite, et en tenant compte du fait que des cours d'équitation peuvent parfaitement être donnés en respectant toutes les mesures d'hygiène prescrites, la SHP a revendiqué la possibilité de reprendre, sous certaines conditions, les cours d'équitation dès le 27 avril. Avec chaque jour qui passe sans rentrées financières, la situation devient plus précaire pour les propriétaires d'écurie et leurs animaux.

La SHP et la FSSE sont profondément déçues des autorités qui n'ont pas agi à ce jour, mettant consciemment en péril le bien-être des animaux et l'existence même de nombreuses écoles d'équitation. Leurs demandes n'ayant pas été prises en considération, la SHP et la FSSE craignent qu'à très court terme des établissements équestres ne soient plus à même d'assurer l'entretien et l'alimentation de leurs chevaux d'école et qu'ils se voient contraints de s'en séparer. D'autre part, elles redoutent que l'avenir même de ces écoles d'équitation, qui jouent un rôle important dans notre pays, ne soit mis en danger, avec toutes les conséquences que cela sous-entend pour le développement de la relation avec le cheval ainsi que pour l'avenir du sport de loisir comme de compétition.

La SHP et la FSSE exigent donc des mesures immédiates ! La branche est prête à prendre ses responsabilités pour qu'elles puissent être réalisées en parfaite cohérence avec les prescriptions de sécurité édictées par la Confédération. Il en va de l'avenir des sports équestres dans notre pays !

Contact :

Martin Richner, président SHP, +41 79 330 56 65, martin.richner@starhorse.ch

Benoît Johner, +41 79 514 29 27, benoit@manege-chalet-a-gobet.ch